

Département de  
La Mayenne

Arrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorron

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 09  
Absents : 02  
Quorum : 05

**Date de la convocation :**

16/02/2023

Le Maire certifie que ce PV  
de Conseil Municipal a été  
publié sur le site internet de  
la commune le :

15 MARS 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,

Absents : M. RENARD Jonathan, M. LOUAISIL Mickaël,

Secrétaire de séance : M. ADAM Hervé a été nommé(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ✓ Expertise charpente salle -Devis CréaHome
- ✓ Participation aux dépenses de fonctionnement Ecoles
- ✓ Subvention OGEC
- ✓ Convention SPA fourrière
- ✓ Modification d'une demande de subvention
- ✓ RODP Télécom
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner
- ✓ Divers

Le conseil municipal sollicité a approuvé le projet de PV du précédent conseil municipal du 24/01/2023 présenté.

Expertise charpente salle polyvalente -Devis CréaHome (2023\_07)

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques, il est nécessaire de faire procéder à une expertise de l'état de la charpente de la salle polyvalente.

Un devis a été sollicité auprès de CréaHome Ingénierie de La Lande-Patry (61), après visite sur site :

- Montant visite sur site et relevé par scanner 3D :	1600 € HT
- Montant report graphique :	1200 € HT
- Montant étude de charge de fermettes :	2500 € HT

Acompte 30 % demandé à la commande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour l'ensemble des prestations, soit 5300 € HT, autorise le paiement de l'acompte sollicité, s'engage à inscrire la dépense au BP 2023 art. 2131.

Participation aux dépenses de fonctionnement des Ecoles (2023\_08)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Montaudin nous a fait parvenir les nouveaux coûts de participations des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés aux écoles de leur commune.

Les nouveaux coûts sont les suivants :

- ✓ 1378 € /1802 € € N-1 pour un élève de classe maternelle,
- ✓ 454€ /362 € N-1 pour un élève de classe primaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ accepte les nouveaux coûts et s'engage à les inscrire au BP 2023 (art.6558)

Secrétaire de séance  
Hervé ADAM

Le Maire,  
Léonce LAGOUTTE

- ✓ accepte de verser à la commune de Montaudin la somme de 16504 €,
- ✓ demande aux communes de participer aux dépenses de St Berthevin-la-Tannière pour les mêmes sommes par élève scolarisé à l'Ecole Ste Marguerite (art.74748)

Commune	Nombre d'élèves	Participation demandée en €
Montaudin	12	5448,00
La Dorée	2	908,00
Landivy	1	454,00
Le Loroux (35)	1	454,00

#### Subvention versée à l'OGEC (2023\_09)

Selon la convention de forfait communal pour l'Ecole privée Sacré Cœur et Sainte Marguerite (école privée sous contrat d'association) et la délibération de participation aux dépenses de fonctionnement des Ecoles 2023\_08\_ le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2023 à l'article 6558 la somme de 9534 € (=21 élèves x 454 €) et autorise M. le Maire à effectuer des versements trimestriels à l'OGEC.

#### Convention fourrière départementale (2023\_10)

Compte-tenu que la commune ne dispose pas de fourrière communale, la fourrière départementale de la Mayenne propose par délégation confiée à la SPA 53, d'accueillir les animaux errants de notre commune par le biais d'une convention entre nos deux entités.

Après que Monsieur le Maire ai présenté ladite convention, ----

le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée et autorise le mandatement du financement à raison de 0.40 €/habitant soit 122.80 € qui seront inscrits au BP 2023 art. 6574

#### Modifications des demande de subventions départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale (2023-11 – Annule & remplace délib n° 2023-04)

Lors du CM du 24 janvier dernier, Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028 cependant la dotation pour la commune est de 12 840 € au minimum et 15 408 au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%.

Il y a donc lieu de modifier les demandes déposées pour la salle et la rénovation du logement 3 Rue de Bretagne.

Le conseil municipal décide donc d'annuler la demande pour la salle (délib n° 2023\_05) et de solliciter l'aide en totalité pour la rénovation du logement et de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES €	
Art. 2132 Immeubles de rapport	99 750	DSIL 40% projet inscrit CRTE	39 900
		Contrat de territoire dotation communale	7 704
		Fonds propres commune	52 146

#### RODP Télécoms (2023\_12)

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu du montant plafond de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2023 de solliciter :

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré charge de l'exécution de la présente délibération M. Le Maire et M. le Trésorier, chacun en ce qui le concerne

Secrétaire de séance  
Hervé ADAM

Le Maire,  
Léonce LAGOUTTE

	Artère en €/km		Armoire en m <sup>2</sup>
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	46,95	62,6	31,3
Saint Berthevin -la-Tannière	0,561	25,903	1,55
S/Total	26,34	1621,53	48,53
Total	1696,39		

DIA : reportée car non reçue

Monsieur le Maire donne quelques infos diverses :

- Visite logt rénové 19 Rue de Bretagne : samedi 25 février de 10 h -12 h / 14h – 16h
- Des devis ont été demandés à M. Caillère et Orain TP pour finitions et/ou aménagements paysagers
- Le camion (1991) a été refusé au contrôle technique, il donne la liste des réparations à effectuer
- Indique que le Conseil Départemental programme le renouvellement de la couche de roulement de la RD 534, du carrefour de la RD504 au carrefour de la RD33, (par un enduit superficiel Bicouche 6/10 – 4/6) y compris en partie agglomérée de St Berthevin la Tannière (du panneau d'entrée d'agglomération au carrefour de la RD504, soit 200 m). Cette technique est adaptée eu égard à la configuration des lieux et les travaux sont programmés courant juin 2023.

Les élus s'interrogent quant aux priorités de programmation du Conseil Départemental (RD 504 du Domaine au Bourg notamment ?)

Secrétaire de séance  
Hervé ADAM



Le Maire,  
Léonce LAGOUTTE

